Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260310-D_2026_029-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
23 février 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**18**
Représentés	**02**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**20**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEKKAR**, Rémi **LE VILAIN**, Jean **DERDERIAN**, Annette **BATELIER**, Dominique **PHILIPPO**, Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, Fabien **TOUREAUX**, Danielle **CAUDAN**, Katell **BERTHE**, Philippe **MALPIÈCE**, Jean-Paul **HUBERT**, Yannick **LE BRITZ**, Patrick **LE FLOCH**, Christine **JIQUELLÉ**, Dominique **CORVEC**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Pascal **MARTIN**, ayant donné pouvoir de vote à Dominique CORVEC

Absents excusés : Jacqueline **LANGELIER**, Gérard **HUTTEAU**

Absente : Céline **GALLIC**

SOLIDARITÉ – INSERTION – AFFAIRES SOCIALES

D 2026 029 15°) Proposition d'un avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution du Logement de Lorient Agglomération

La Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été constituée en 2017. L'ambition de cette instance est de définir une politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes et les partenaires

Des documents règlementaires permettant la mise en œuvre opérationnelle de cette politique sont issus de cette instance :

- la Convention Intercommunale d'Attribution -C.I.A.- a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 05 ans,
- le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur -P.P.G.D.I.D.-, a été approuvé le 25 juin 2024

Créée par la Loi Égalité Citoyenneté de 2017, la C.I.A. est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attributions de logements sociaux mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de la C.I.L., qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018

La C.I.A. de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre comme par exemple : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative, … Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé dans cette délibération de proroger de deux années supplémentaires la C.I.A. par avenant, jusqu'au 25 juin 2027

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260310-D_2026_029-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Cela permettra de travailler plus spécifiquement sur :
- la caractérisation du fonctionnement du parc social,
- le développement de la mobilité dans le parc social,
- l'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement

Cette période de 02 ans permettra également d'initier la révision de cette convention, toujours dans une démarche partenariale

Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024

La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'État, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement, …). La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (ex : fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés, …)

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis a été approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 5 février dernier

La commune de Port-Louis étant cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la C.I.L., il est donc nécessaire de délibérer pour permettre au Maire de signer cet avenant

Le projet d'avenant est annexé à la délibération

Ayant entendu cet exposé et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la C.I.A.,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° D 056-2019 approuvant les termes de la C.I.A. en date du 17 septembre 2019,

Vu, l'avis favorable rendu par la C.I.L. de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,

Vu, la délibération du 25 juin 2024 du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,

Vu, le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution reçu en Mairie le 15 janvier 2026,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire approuvant le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'attribution en date du 05 février 2026,

Vu, la présentation en Commission « affaires sociales, ainés, santé, prévention, perte d'autonomie et handicap, accessibilité, logement social, famille, habitat » du 05 mars 2026

Article 01 : **APPROUVE** le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération annexé à la délibération, permettant une prorogation pour une durée de 02 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels

Article 02 : MANDATE Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer l'avenant à la C.I.A.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus **POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME** **Le 17 mars 2026**
Le secrétaire de séance, Annette BATELIER. **Le Maire, Daniel MARTIN.**